

CONCEPTION

AVEZ-VOUS PARTICIPÉ À LA CONCEPTION DE L'ÉMISSION ?

(Scénarisation, déroulement, etc.)

Oui en totalité

Oui en partie

Non

Nbre de jours

AVEZ-VOUS CONÇU ET RÉALISÉ LE GÉNÉRIQUE ET (OU) L'HABILLAGE ?

MISE EN SCÈNE

ÊTES-VOUS INTERVENU DANS LE DISPOSITIF DE MISE EN PLACE DE L'ÉMISSION ?

- Choix des lieux de tournage

Oui en totalité

Oui en partie

Non

- Conception des décors

- Conception des lumières

AVEZ-VOUS EU LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DES ARTISTES ?

TOURNAGE

L'ÉMISSION A EU LIEU

En studio - Lequel ?

En décor naturel - Lequel ?

Temps de repérage :

Dans une salle de spectacle - Laquelle ?

S'AGIT-IL D'UNE ÉMISSION

En direct

Enregistrée dans la continuité

Enregistrée par séquences

En direct avec séquences pré-enregistrées

Durée totale

Séquences

Durée

Y a-t-il eu des répétitions :

Sans technique - Nbre d'heures

Avec technique - Nbre d'heures

Durée du tournage :

..... heures sur jours

MOYENS TECHNIQUES

- Nombre de caméras :

- Moyens complémentaires : Steadycam HF Grue Paluche Autres

- Nombre de magnétoscopes : Divergés

POST-PRODUCTION

MONTAGE - Nbre de jours :

MIXAGE SON - Nbre d'heures :

EFFETS SPÉCIAUX - Nbre de jours : Lesquels ?

Y a-t-il eu pré-enregistrement musical

Oui

Non

Minutage

Musique originale

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En cas de pluralité de réalisateurs, le nom et le prénom de chacun d'eux doit figurer ci-dessous avec, en regard, le pourcentage convenu entre eux.

..... %

..... %

..... %

JE ou NOUS SOUSSIGNE..... CERTIFI..... SUR L'HONNEUR LA VÉRACITÉ DES DÉCLARATIONS DU PRÉSENT BULLETIN ET DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS.

Fait à le

Signature du ou des réalisateurs

GRILLE DE CLASSIFICATION DES OEUVRES AUDIOVISUELLES

Les réalisations télévisuelles inscrites au répertoire de la SACENC, sont classées par la Commission des auteurs-réalisateurs en fonction de leur potentialité et du niveau de la responsabilité du réalisateur au moment de leur élaboration.

Les éléments concourant à cette création intellectuelle s'apprécient à partir des différentes étapes de son élaboration : conception, mise en scène, tournage, post production.

CATÉGORIE 1 - COEFFICIENT 100

Oeuvre pour laquelle le réalisateur a eu la maîtrise totale de tous les éléments concourant à la création de celle-ci, tout en disposant du temps et des moyens techniques nécessaires à la réalisation.

CATÉGORIE 2 - COEFFICIENT 80

Oeuvre pour laquelle la maîtrise du réalisateur sur l'un des éléments concourant à la réalisation a été limitée du fait des contraintes de temps et de moyens techniques imposées par la production.

CATÉGORIE 3 - COEFFICIENT 60

Oeuvre pour laquelle la maîtrise du réalisateur sur deux des éléments concourant à la réalisation a été limitée du fait des contraintes de temps et de moyens techniques imposées par la production.

CATÉGORIE 4 - COEFFICIENT 40

Oeuvre pour laquelle la maîtrise du réalisateur sur trois des éléments concourant à la réalisation a été limitée du fait des contraintes de temps, de moyens techniques, de préparation et de post production.

CATÉGORIE 5 - COEFFICIENT 10

Oeuvre n'ayant nécessité qu'une intervention réduite ou mécanique du réalisateur, en raison de la structure et des moyens limitatifs de la production, ou du caractère répétitif de celle-ci.